



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 avril 2026

**Délibération n°2026-34 : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC)**

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, M. Patrick TOLVY, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	Mme Laura BARCON BENSIMON donne pouvoir à Mme TESSIER, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON donne pouvoir à Mme Elodie CHARREIRE		
Absents :			
Secrétaire :	Mme Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts ;

Considérant qu'il est créé entre la CPS et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des membres de la CLETC ;


Vu les candidatures de M. RICHARD comme titulaire et M. GLEIZE comme suppléant,

Après vote, ont obtenu :

M. RICHARD : 19 voix pour

M. GLEIZE : 19 voix pour

M. RICHARD et M. GLEIZE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus pour représenter la commune au sein de la CLETC.



Monsieur le Maire de Vauhallan  
Bernard GLEIZE  
Maire de Vauhallan